

Affaire suivie par :
Florian DEYNES
Directeur
Tél : 04 67 86 68 08
Mél : ce.0340640l@ac-montpellier.fr
Rue du Thym
34160 Restinclières

Procès-verbal du conseil d'école n°1

Lundi 07 novembre 2022

PRÉSENCES

Équipe enseignante	Représentant de la mairie	Représentants des parents d'élèves
M. DEYNES, directeur Mme DEIXONNE, adjointe Mme PORTALIER, adjointe Mme PERIE, adjointe Mme HEISER, adjointe Mme PASCAL, adjointe Mme BERNARD, adjointe Mme CARRERAS, adjointe Mme DAYET, adjointe Mme TARREGA, adjointe Mme ROQUES-MEYNIER, adjointe M. BARBIER, adjoint Mme KOPP, adjointe Mme FAUR, adjointe M. GEYNET, adjoint	M. BALAZUN, Maire Mme GUYOTOT, DGS	M. CANO, titulaire Mme LE BERRE, titulaire Mme GARCIA, titulaire Mme GALTIER, titulaire Mme EL GHAZI, titulaire Mme POULTON-RIVOIRE titulaire Mme METAIS, titulaire Mme CHRETIEN, suppléante Mme BIDEAU, suppléante M. VILLAC, titulaire Mme JANTIN, titulaire Mme VASSEUR, titulaire Mme TABONNI-MARIANI, titulaire

Mme ALIART, Inspectrice de l'Éducation Nationale

Présents invités : Mme GINESTE, responsable périscolaire

Absents excusés : Mme COUMANS, adjointe ; Mme FAUR, adjointe ;

INTRODUCTION

- Présentation des membres
- Désignation du secrétaire de séance : DAYET Mélanie
- Établissement et vote du règlement intérieur du conseil d'école (ANNEXE).
POUR : 30 CONTRE : 0 ABSENTENTION : 0
Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté.

1. VIE SCOLAIRE

1.1 Fonctionnement de l'école

- Calendrier scolaire

Vacances de la Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Vacances d'été
<i>Fin des cours : samedi 22 octobre</i>	<i>Fin des cours : samedi 17 décembre</i>	<i>Fin des cours : samedi 18 février</i>	<i>Fin des cours : samedi 22 avril</i>	<i>Fin des cours : samedi 8 juillet</i>
<i>Jour de reprise : lundi 7 novembre</i>	<i>Jour de reprise : mardi 3 janvier</i>	<i>Jour de reprise : lundi 6 mars</i>	<i>Jour de reprise : mardi 9 mai</i>	

Jours fériés : vendredi 11 novembre 2022 - lundi 10 avril 2023 - jeudi 18 mai 2023 - lundi 29 mai 2023.

Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023.

- Bilan de rentrée

L'école a changé d'aspect avec un agrandissement de la cour et la création de deux nouvelles salles de classes côté de la maternelle. La création d'une classe à titre provisoire (en fonction de l'évolution des effectifs) a été actée.

L'ancienne classe de MS-GS (ancienne cantine) est devenue une salle réservée au centre de loisirs.

La rentrée s'est déroulée normalement sans les contraintes sanitaires. Un accueil spécifique a été prévu pour les élèves de Petite Section (premier jour avec la moitié des effectifs des élèves de PS par classe).

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été simplifié afin de l'alléger, il en demeure inchangé sur le contenu : ce règlement ne se substituant pas à celui du règlement départemental, les parties enlevées restent d'actualité.

Etablissement et vote du règlement intérieur :

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSENTENTION : 0

Le règlement intérieur est adopté.

1.2 Relation école –familles

- Elections des représentants de parents d'élèves

Vote par correspondance uniquement.

Consignes de vote mieux comprises avec seulement 6 bulletins nuls et deux enveloppes non signées contre 41 bulletins blancs ou nuls l'année dernière.

512 inscrits - 334 votants – 328 suffrages exprimés

Taux de participation en hausse avec 65.23% contre 39.68 % l'année dernière.

Deux listes candidates : une première liste était celle de l'A.P.E. Les Petits Rasclats et la deuxième liste était portée par des parents d'élèves sous le nom de Relais Parents Ecole.

La liste des personnes élues est la suivante : M. CANO, titulaire ; Mme LE BERRE, titulaire ; Mme GARCIA, titulaire ;
Mme GALTIER, titulaire ; Mme EL GHAZI, titulaire ; Mme GERFAUD VALENTIN, titulaire ; Mme POULTON-RIVOIRE titulaire ; Mme METAIS, titulaire ; Mme STASIAK, titulaire ; Mme DIDRY, suppléante ; Mme CHRETIEN, suppléante ;
Mme BIDEAU, suppléante ; M. VILLAC, titulaire ; Mme JANTIN, titulaire ; Mme VASSEUR, titulaire ; Mme TABONNI-MARIANI, titulaire ; Mme CHELIH, suppléante ; M. PAYET, suppléant ; Mme JAMIN, suppléante ; M. ROQUES, suppléant.

- Projets de l'APE :

- 31/10 Boum d'Halloween : très bon retour.
Le problème de la taille de la salle est soulevé : 150 personnes maximum.
La solution de dissocier les petits et les grands pour accueillir plus de monde n'a pas toujours plu.
Recette : 50 euros de bénéfice (500 euros de boisson dépensés pour plusieurs événements / entrée : 2 euros).
- Oct-Nov : vente de chocolats pour Noël.
- 27/11 : Bourse aux jouets.
- Déc : Tombola de Noël : tirée le dimanche 11 décembre à la suite du spectacle d'1 2 3 Soleil.

A l'occasion de Noël, les enseignants envisagent de refaire comme l'année dernière avec un goûter (chocolat et brioche fournis par l'APE et la Mairie) et la remise d'un livre. Les maternelles partageront un moment entre eux avec des chants (projet chorale) et le goûter ... A noter que malheureusement avec 13 classes, il est impossible de prévoir une animation à l'échelle de l'école (les locaux ne permettant pas d'accueillir tant de monde).

- Avril/Mai : Cross
Les enseignants d'élémentaire souhaitent organiser un cross sur le temps scolaire.
L'école souhaite une collaboration de l'ensemble des parents pour l'encadrement, la mise en place et la tenue de l'évènement. Proposition d'amener des denrées pour une association.
Piste : prendre contact avec l'association du secteur en lien avec cette activité (expérience des tracés et prêt de matériel).
- Mai : Vente de fleurs / plants de potager
- 09/06 : Fête de l'école en fin de journée.

L'école souhaite adopter le même fonctionnement que l'année dernière pour la journée.
Avec l'aide des parents volontaires, une matinée avec des activités pour les élèves de maternelle et l'après-midi pour l'élémentaire. Réaliser cet événement sur le temps scolaire permet de s'assurer que chaque enfant soit présent et puisse bénéficier de ce moment. Réaliser cet événement dans l'enceinte de l'école en alternant la maternelle et les élémentaires permet une plus grande sécurité, d'avoir des espaces ombragés, l'accès aux sanitaires ...
L'école rappelle que le manque d'espace ne permet pas d'accueillir l'ensemble des parents et/ou autres membres de la famille dans l'école.
A la suite de cette journée, l'APE proposera un moment de partage sur le stade.

- Livret scolaire unique.

Les élèves du CP au CM2 possèdent un Livret Scolaire Unique. Il sera complété par les enseignants deux fois par an (fin janvier et fin juin). Prochainement, le directeur va lancer des notifications pour consulter ce LSU. Le directeur invite les parents à se connecter et à consulter/télécharger ce dernier. Les parents qui ont renseigné leur adresse mail en début d'année scolaire recevront une notification par mail et les parents qui n'ont pas souhaité transmettre leur adresse mail recevront un document papier. Les LSU seront remis aussi au format papier, ils devront être signés et ramenés à l'école.

- Carnet de suivi des apprentissages

Les élèves de maternelle possèdent un carnet de suivi des apprentissages. Complété au fil de l'année scolaire, il sera présenté aux parents deux fois par an. Une fiche de synthèse des acquis attendus en fin de grande section sera également présentée aux parents, elle devra être signée et ramenée à l'école.

- Rencontres parents-enseignants

Des réunions de rentrée, réunions en cours d'année : collective, en entretien, par correspondance ... sont proposées selon les besoins. Les parents peuvent solliciter les enseignants via l'ENT ou les cahiers de liaison. Pour rencontrer le directeur ils peuvent téléphoner à l'école, laisser un message sur l'ENT ou via le courriel de l'école.

- Réunion - inscription au collège de Castries

Pour les parents des élèves de CM2, une réunion d'information est prévue courant février-mars, avec M. Éric JAVERZAC (principal) et/ou Mme Brigitte COFAIS (principale adjointe) afin de préparer au mieux la campagne d'inscription au collège de Castries.

1.3 Périscolaire, restauration scolaire

- L'équipe périscolaire est composée au total de 25 agents (dont 6 ATSEM). Chaque agent est réparti en fonction des différents besoins des enfants et du bon fonctionnement de l'encadrement périscolaire.

- La garderie du matin est ouverte de 7h30 à 8h40 pour les élèves en élémentaire et jusqu'à 8h50 pour les élèves de maternelle. Le soir, la garderie est ouverte de 16h50 à 18h30.

Les enfants en élémentaire prévus en garderie sont désormais appelés directement dans leur classe par le personnel périscolaire. Pour une question d'organisation, ils pourront quitter l'établissement à partir de 17h lorsque les portes de la garderie ouvriront.

Pour rappel, il est important d'inscrire son enfant en garderie (possibilité d'inscrire jusqu'à la veille pour le lendemain), qu'il soit facturé au forfait ou non. Pour toute présence non signalée, une pénalité de 0,70€ sera appliquée.

- Le repas en cantine se réserve maximum 2 jours avant la date prévue d'inscription. Par exemple, pour un repas prévu lundi, vous pourrez y inscrire votre enfant jusqu'à samedi 23h59. Au-delà, vous devez contacter le service périscolaire au 04 67 86 34 66 ou par sms au 07 89 79 63 13, ou directement le secrétariat de mairie. Le repas sera facturé 5€ au lieu de 3,80€.

Les parents indiquent qu'il est parfois compliqué de respecter ce délai notamment pour ceux qui ont des plannings variables.

Malheureusement, réduire le délai n'est pas possible. A noter que le délai est très raisonnable par rapport à de nombreuses écoles.

Dans un souci de commande du nombre définitif de repas auprès du fournisseur 2 jours avant, il n'est pas garanti de pouvoir servir la totalité du repas (portions individuelles) aux enfants non prévus en cantine. Il reste donc très important de bien réserver les repas sur le portail citoyen.

En moyenne 10 repas non prévus par jour. Les parents concernés sont régulièrement joints au téléphone. La sanction supplémentaire en cas de récidive [tarif encore plus élevé] n'est pas possible.

A noter qu'il y a de nets progrès par rapport à l'année dernière.

Pour rappel, pour toute absence de votre enfant en temps de cantine, seul un certificat déposé sur le portail famille ou directement en mairie (et non pas au directeur ou à l'enseignant de votre enfant) vous permettra de ne pas être facturé.

- Interrogation des parents : parfois les enfants disent avoir de petites portions - les barquettes sont-elles assez remplies ?

Cela est arrivé rarement et le fournisseur a été averti. En élémentaire, les enfants se servent seuls. En cas de partage mal géré, les agents gèrent et veillent aux quantités de chacun.

- Interrogation des parents : lors des repas végétariens est-il possible d'avoir un laitage dans un repas végétarien pour les enfants qui n'aiment ni les fruits ni les légumes ?

Les menus sont contrôlés et prévus par des diététiciens, normalement lors des repas végétariens, les autres aliments permettent d'assurer les apports nécessaires.

- 2 services sont assurés pour les maternelles et les élémentaires (service 1 : 12h - 12h45 / service 2 : 12h45 - 13h40). Il y a entre 60 et 80 enfants par service.

- Depuis la rentrée, concernant les maternelles, les 3 classes de petites sections / moyennes sections (Mme

COUMANS, Mme DEIXONNE, Mme PORTALIER) mangent ensemble au premier service. Pendant ce temps, les 3 autres classes (Mme HEISER, Mme PASCAL et les élèves de grande section de Mme BERNARD) font des activités encadrées ou libres dans leur cour de récréation. Ils passent ensuite à table vers 12h45.

- Côté élémentaire, pour cette première période les services ont été organisés comme suit :
1er groupe : CP de Mme BERNARD - CP Mme CARRERAS - CP/CE1 Mme DAYET - CE1/CE2 Mme TARREGA.
2ème groupe : CE2 Mme MEYNIER - CE2/CM1 M. BARBIER - CM1/CM2 Mme KOPP - CM2 M. GEYNET.
Le lundi et mardi le 1er groupe mange en premier et le 2ème en second.
Le jeudi et vendredi, le 2ème groupe mange en premier et le 1er en second.
- Pour la rentrée après les vacances de la période 1, il a été décidé de mélanger tous les niveaux afin de privilégier l'entraide, la bienveillance etc...
- A noter que l'augmentation des matières premières risque de conduire à une augmentation des tarifs de la cantine. Le prestataire actuel risque de rompre le contrat car il rencontre des difficultés financières.

2. VIE PÉDAGOGIQUE

2.1 Effectifs et structure pédagogique

Classes	Enseignantes	Effectif	Classes	Enseignantes	Effectif
PS-MS	Mme COUMANS	15 / 11 = 26	CP-CE1	Mme DAYET	6 / 18 = 24
PS-MS	Mme DEIXONNE	15 / 11 = 26	CE1-CE2	Mme TARREGA	16 / 8 = 24
PS-MS	Mme PORTALIER / Mme PERIE	15 / 12 = 27	CE2	Mme ROQUES- MEYNIER	28
MS-GS	Mme HEISER / Mme PERIE	10 / 17 = 27	CE2-CM1	M. BARBIER	6 / 21 = 27
MS-GS	Mme PASCAL	11 / 16 = 27	CM1- CM2	Mme KOPP / Mme FAUR	13 / 14 = 27
GS-CP	Mme BERNARD	8 / 15 = 23	CM2	M GEYNET	29
CP	Mme CARRERAS	24	TOTAL : 339 élèves		
			Radié(s) : 1		

Suite à l'obtention d'une ouverture de classe, la décision a été prise de créer une classe de GS-CP.

Ce choix a permis d'alléger l'ensemble des classes de l'école en termes d'effectifs au lieu d'alléger uniquement les classes élémentaires ou uniquement celles de la maternelle. De plus, la priorité a été mise sur les classes ayant des élèves de CP et CE1 pour respecter les préconisations ministérielles et favoriser l'apprentissage de la lecture.

Concernant les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2023-2024, 43 CM2 devraient quitter l'école.

Au niveau des arrivées, selon les statistiques INSEE 35 PS devraient arriver et 39 selon la Mairie.

Pour rappel, l'année dernière 30 élèves de PS étaient prévus selon l'INSEE et 39 selon la Mairie. Finalement ce sont 45 PS qui sont arrivés à l'école.

La Mairie précise que l'évolution des effectifs devrait se stabiliser et que nous sommes actuellement sur un plateau haut. En cas de nécessité d'une ouverture de classe supplémentaire (possiblement nécessaire lors des 10 prochaines années), un Algeco serait envisagé. Nous nous dirigeons probablement vers un vieillissement de la population à l'issue de ces 10 prochaines années.

2.2 Projet pédagogique et activités éducatives

2.2.1 Evaluations nationales de CP et CE1

Les évaluations nationales pour les élèves de CP et CE1 se sont déroulées entre le 12 et le 30 septembre.

Les résultats ont été présentés aux parents. D'une manière globale, les résultats sont satisfaisants. Une attention particulière sera portée sur la résolution de situations-problèmes.

Un conseil de cycle est prévu entre les enseignantes concernées afin d'améliorer les items qui ont posé des difficultés.

2.2.2 Suivi du projet d'école

Le projet d'Ecole s'est terminé à la fin de l'année scolaire dernière et un bilan a été présenté au dernier Conseil d'Ecole.

Pour rappel, le projet d'école s'étendait sur la période 2019-2022 et prévoyait 4 axes d'intervention : le fonctionnement en équipe, les actions éducatives, le parcours des élèves et la mise en place de partenariats.

Dans cette logique, des actions et des projets ont été réalisés (en fonction de l'âge des élèves) : utilisation croissante de l'ENT, recours à des supports et progressions harmonisés par cycle, proposition de thématiques communes en APC, travail sur le harcèlement et le respect de l'autre, un projet théâtre pour les élèves d'élémentaire et la classe de GS de Mme HEISER, le recours aux messages clairs, recours à un référentiel de règles de vie et de bonnes pratiques, mise en place de conseils de classe, des visites dans des lieux culturels, découverte de nouvelles cultures, des lectures par la bibliothécaire du village, rencontre d'un auteur de littérature jeunesse ...

Nous attendons actuellement les directives concernant l'élaboration du prochain Projet d'Ecole.

Dans cette optique, l'école est inscrite à une évaluation d'école au cours de l'année scolaire.

Nous attendons également les dates de concertation afin d'établir les axes d'évaluation et les modalités.

Le but étant de produire une photographie à un instant t de l'école selon certains aspects et de chercher des axes de travail à développer.

2.2.3 Projets par classe

CLASSE	PROJETS MENES EN PERIODE 1
PS MS - Mme COUMANS	Chorale
PS MS - Mme DEIXONNE	Chorale - Sortie au Petit Bois
PS MS - Mme PORTALIER et Mme PERIE	Chorale - Bibliothèque
MS GS - Mme HEISER et Mme PERIE	Chorale – Bibliothèque – Sortie dans Restinclières
MS GS - Mme PASCAL	Chorale - Bibliothèque
GS-CP - Mme BERNARD	Chorale (maternelle) – Bibliothèque – Journée cirque
CP - Mme CARRERAS	Bibliothèque – Journée cirque
CP CE1 - Mme DAYET	Journée cirque - Bibliothèque - Lecture d'un conte par les CE1 à la classe de CP de Mme Carreras - Projet écologie : poubelle jaune, anniversaire presque zéro déchet, jardin, affiches pour inciter à utiliser les poubelles.
CE1 CE2 - Mme TARREGA	Journée cirque - Bibliothèque - Projet écologie : poubelle jaune, anniversaire presque zéro déchet, jardin, cycle de l'eau.
CE2- Mme ROQUES-MEYNIER	Ateliers théâtre « Minotaure » - Bibliothèque - Projet écologie : poubelle jaune, anniversaire presque zéro déchet.
CE2 CM1 - M. BARBIER	Ateliers théâtre « Minotaure » - Bibliothèque
CM1 CM2 - Mme KOPP et Mme FAUR	Ateliers théâtre « Minotaure » - Bibliothèque
CM2 - M. GEYNET	Ateliers théâtre « Minotaure » - Bibliothèque

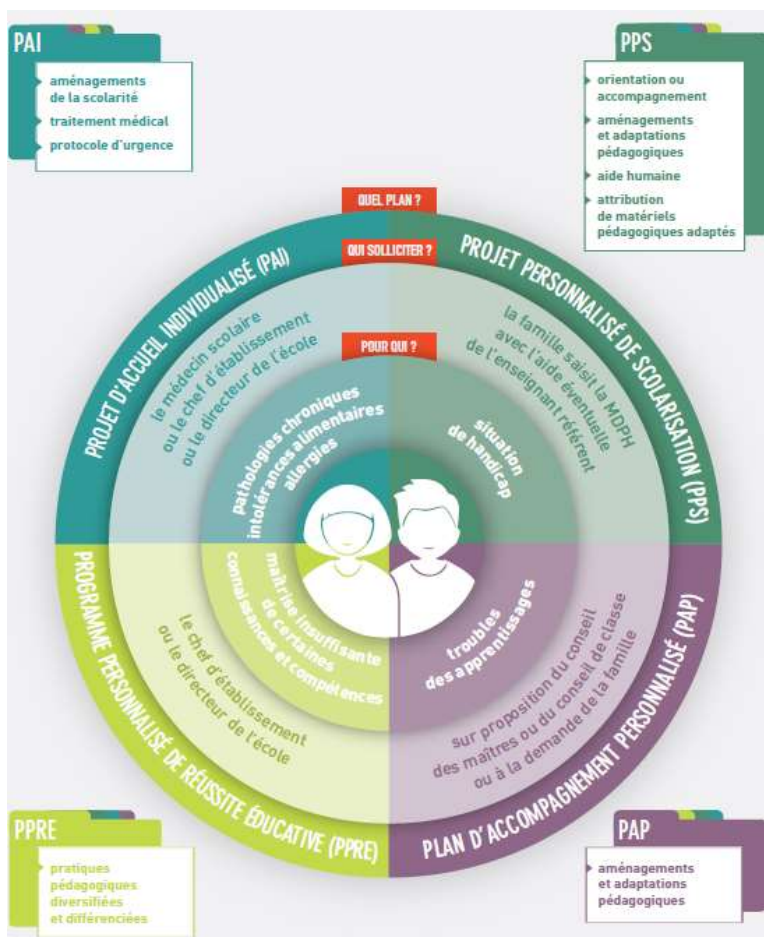
2.3 Parcours de l'élève

En attendant la rédaction du nouveau projet d'école, des actions continuent d'être menées notamment au niveau des Parcours citoyens, du Parcours d'Education Artistique et Culturelle et du Parcours santé des élèves : conseils d'élèves – réorganisation des jeux de cour par les élèves – réorganisation des temps d'accueil – projet développement durable – projet fruits partagés le matin en maternelle – projet théâtre – messages clairs ...

2.4 Aides, Élèves à besoin éducatifs particuliers

Pour les élèves présentant des difficultés scolaires, certains leviers peuvent être activés.

- Tout d'abord les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont organisées au sein de l'école (voir tableau en annexe pour l'organisation au sein de l'école).
- Pour les élèves qui présente une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences, des PPRE peuvent être proposés. Ils s'étendent sur une période définie et visent des objectifs précis.
- Pour les élèves présentant des pathologies chroniques, des intolérances ou des allergies, il est nécessaire de mettre en place un PAI validé par le médecin scolaire ou PMI. Les parents doivent prendre contact avec le directeur pour sa mise en place.
- Pour les élèves présentant des troubles des apprentissages, un PAP peut être élaboré. À la suite du constat des troubles, le médecin de l'éducation nationale donne un avis sur la mise en place du PAP. Il peut être mis en place sur proposition des enseignants (conseil des maîtres, conseil de classe...) ou à la demande des parents.
- Pour les élèves dont la situation relève d'une situation de handicap, la famille doit saisir la MDPH (ou MDA) avec l'aide de l'enseignante référente. L'école bénéficie de 6 AESH (une nouvelle AESH étant arrivée le 7 novembre) pour un total de 126h. Elles sont réparties dans les classes en fonction du nombre des élèves notifiés. Tous les élèves notifiés bénéficient à l'heure actuelle de la présence d'une AESH. Il n'y a pas de nombre d'heures indiqué par enfant, l'équipe éducative essaie de répartir les élèves (lors de la constitution des classes) et les AESH pour que chacun puisse bénéficier d'un temps de présence satisfaisant. Il y a eu depuis le début d'année, plusieurs modifications suite au recrutement de deux AESH et d'un départ.
- Deux stages de réussite ont été proposés par Mme TARREGA pour un groupe de 5-6 élèves de CE1-CE2 (au mois d'août et mois d'octobre). Ces stages se sont déroulés sur 5 matinées des vacances et visaient des compétences en français et mathématiques. La tenue de ces stages dépend du volontariat des enseignants au niveau de la circonscription. A noter que les délais pour l'inscription sont très courts et nécessitent une grande réactivité de chacun. Les parents soulèvent les difficultés d'organisation liées à ce délai très court : réservation pour le centre, programmation des vacances. Malheureusement, le délai ne dépend de l'école. L'information a été remontée au niveau de la circonscription qui doit également composer avec ces délais très courts.
- Dans l'optique d'accompagner les élèves en difficulté, il est possible de mobiliser le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Le réseau d'aide est composé de personnels spécialisés. Il a pour objectif de prévenir l'échec scolaire. A l'école, certains enfants peuvent éprouver des difficultés d'apprentissage (langage, lecture, maths ...) ou d'adaptation (comportement, socialisation, intégration...). Ils peuvent être aidés pendant le temps scolaire par une psychologue de l'Education Nationale : Mme Perrin Cerise, une enseignante chargée de l'aide rééducative (G ou rééducatrice) Mme Arnal-Hermann Elisabeth et une enseignante chargée de l'aide à dominante pédagogique (E) Mme Ingrid BONNEAU. Ces aides se déroulent dans les locaux scolaires et sont sans frais pour les familles avec l'accord des parents. Les interventions de la psychologue, ainsi que celles de la rééducatrice ne peuvent être entreprises sans l'accord



des parents.

Deux possibilités d'intervention :

- A l'école, l'enseignant de la classe remarque des difficultés : instabilité, grande timidité, maladresses, problèmes de langage ou d'apprentissages, difficultés d'adaptation à la classe ou au groupe.... Si ces manifestations persistent malgré l'aide apportée en classe, il en parle au R.A.S.E.D et en informe les parents.
- La famille peut solliciter directement l'aide du réseau par courriel aux adresses suivantes : cerise.perrin@ac-montpellier.fr (psychologue scolaire) et ingrid-eve.bonneau@ac-montpellier.fr (enseignante à dominante pédagogique).

Le RASED est actuellement en train de finaliser les synthèses pour programmer les interventions à venir.

3. SANTÉ, SÉCURITÉ, ÉQUIPEMENTS

3.1 Santé des élèves

Protocole sanitaire en vigueur :

Le protocole actuel prévoit une graduation comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole.

Nous sommes actuellement sur un niveau « socle » ce qui implique :

- accueil en présentiel de tous les élèves.
- les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction
- application des gestes barrières
- pas de limitation du brassage entre groupes d'élèves

Dans la mesure où le niveau de protocole venait à changer, le directeur préviendra les parents.

Le protocole sanitaire est disponible sur l'ENT.

Pour le moment, seulement 8 cas de COVID constatés dans l'école dont 3 ont nécessité de lancer la procédure de test de la classe.

Question des parents : quand un parent est positif peut-il mettre son enfant à l'école ?

Si l'enfant n'est pas positif, il peut se rendre à l'école. La réglementation demande à ce que l'enfant soit testé à J2.

PMI et médecine scolaire :

Pour les élèves en petite section et moyenne section, les sujets de santé relèvent de la PMI. Le médecin Yannez BOGGETTO est responsable de notre secteur (contacts : 04 67 31 60 - yboggetto@herault.fr).

Pour les élèves de la grande section au CM2, les sujets de santé relèvent du CSM de Lunel. Le médecin Mélika EL YOUNSI est responsable de notre secteur (contacts : 04 99 63 01 49 - cms34.lunel@ac-montpellier.fr).

3.2 Sécurité

Le protocole d'évacuation incendie a été revu.

Désormais 3 zones de regroupement sont prévues avant de sortir de l'enceinte de l'école.

5 classes sortent du côté de la maternelle et 8 du côté de l'élémentaire.

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 6-10-2022. En 6 minutes les élèves étaient rassemblés et comptabilisés sur les parkings (en contrebas de l'école au niveau des containers et en contrebas des nouvelles classes).

Le déclenchement dans les nouvelles classes ne fait pas sonner l'ensemble des bâtiments.

Il a été nécessaire d'appuyer sur un autre déclencheur dans le bâtiment principal.

Le désamorçage du bouton dans le nouveau bâtiment est très compliqué.

Le système d'alarme est en train d'être changé et devrait être opérationnel début janvier.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été actualisé et modifié suite à la construction des nouvelles classes.

Un exercice attentat intrusion a été réalisé le 13-10-2022 en présence de l'agent de la police municipale.

Le déclenchement dans le bâtiment principal n'a pas fait sonner les alarmes des nouvelles classes, des classes de Mme KOPP, Mme TARREGA et M. GEYNET, la cantine et la salle pour le centre.

Nécessité de déclencher séparément les nouvelles classes.

Pour les classes de Mme KOPP, Mme TARREGA et M. GEYNET, la cantine et la salle pour le centre, le déclencheur n'a pas fonctionné.

Le volume n'est pas suffisamment audible.

Certaines portes étaient bloquées et ne fermaient pas.

Est-il possible d'ajouter des barilletts sur les portes intérieures des nouvelles classes ?

Réponse de la Mairie : il semblerait que cela soit interdit par rapport aux normes de sécurité.

Il est très compliqué de réamorcer les déclencheurs.

Pour les temps du périscolaire, des barilletts sont nécessaires dans les labos pour verrouiller.

La liste des difficultés rencontrées lors des exercices a été transmise à la Mairie et est en cours de traitement.

3.3 Entretien et travaux

- Travaux réalisés :

- Construction de deux nouvelles salles de classes et agrandissement de l'enceinte de l'école.
- La fibre a également été installée.
- Réfection en cours du toit et des sous-plafonds de l'ancien bâtiment.
- Changement du système d'alarme incendie en cours.

- Demandes de l'école :

- Pour le moment la nouvelle cour n'est pas exploitée, si ce n'est pour des séances d'EPS. Dans un souci de sécurité, est-il possible de prévoir un système occultant permettant d'empêcher des échanges potentiels entre l'intérieur et l'extérieur ? Réponse de la Mairie : oui cela est en cours.
- Est-il possible de remplacer le panneau d'affichage côté élémentaire pour un plus grand ? Réponse de la Mairie : oui cela est en cours.
- Est-il possible de déplacer ou changer (au regard de son état) le panneau d'affichage du côté de la maternelle pour le mettre sur l'extérieur ? Réponse de la Mairie : oui cela est en cours.
- De nombreuses fuites ont été constatées lors des pluies de début d'année scolaire. Nous attendons les prochains épisodes pour voir si le problème perdure. Réponse de la Mairie : la réfection des toits se poursuit.
- De nombreux soucis avec l'entreprise qui gère l'informatique au sein de l'école. Des délais non-respectés, des promesses d'intervention sans suite ... Un nouveau système de communication est adopté et Monsieur le Maire sera en copie des courriels.
- Odeur dans les 3 classes de CM1-CM2, CM2 ET CE1-CE2. Que peut-il être fait ? La Mairie va se renseigner et voir ce qu'il peut être réalisé.
- Forte odeur dans les toilettes de CP-CE1.
- Manque de puissance dans les toilettes de Mme PASCAL et Mme PORTALIER.
- Demande d'installation de stores dans les nouvelles classes.
- Demande du directeur : serait-il possible d'avoir une ligne mobile (pas le téléphone) ou l'affichage du numéro sur le téléphone de l'école ? Réponse de la Mairie : en cours.
- Serait-il possible de revoir le système d'ouverture des portails et des sonnettes ? On n'entend pas forcément la sonnerie et éventuellement doubler l'interphone en cas d'absence du directeur. Réparer l'ouverture à distance du portillon côté élémentaire ? Réponse de la Mairie : un électricien viendra.
- Pour information, la pose de filtres solaires sur les fenêtres de Mme ROQUES-MEYNIER ne solutionne pas le problème de luminosité : les rayons obligent à une situation de travail rideaux fermés et lumière allumée. Peut-on réfléchir à une autre solution : stores permettant la variation de la luminosité ... ?
- L'école signale un problème de ménage à la suite des interventions pour les travaux. Les classes sont régulièrement sales, le mobilier n'est pas forcément remis à sa place, des outils sont laissés sur place ...
- Nécessité d'un espace pour la réalisation des projets.
L'école souffre d'un manque d'espace et notamment d'une salle permettant la réalisation de projets.
Par exemple, pour le projet théâtre qui est cours et qui concerne seulement 4 classes, certaines séances ont dû se dérouler en extérieur, le nombre de personnes invitées lors des représentations est réduit à 2 par élève et malgré cela, il est nécessaire de faire plusieurs représentations ...
La réalisation de projets devient très compliquée et devient décourageante pour les enseignants. Aux

démarches administratives, s'ajoutent les contraintes organisationnelles. De plus, les familles expriment leur mécontentement et déplorent le fait qu'il n'y ait pas plus d'événements à l'échelle de l'école et le fait de ne pas pouvoir faire venir les autres membres de la famille (notamment les fratries).

Réponse de la Mairie : l'école peut bénéficier d'une partie de la salle des arbousiers et de la salle de danse. Il n'est pas possible d'envisager une salle permettant d'accueillir 300 personnes à Restinclières. Il est également prévu de déplacer les ateliers communaux et d'exploiter cette salle (environ 200 m²) notamment pour des activités scolaires. Ce projet devrait aboutir en 2024. La seule possibilité pour les gros événements actuellement reste de les organiser en extérieur.

- Projet en réflexion :
 - Une réflexion est en cours pour une nouvelle maison pour tous mais pas pour le mandat actuel.
 - La réalisation d'un plateau sportif est en réflexion.

- Remerciements :

L'équipe enseignante remercie grandement la Mairie pour les travaux quotidiens et l'ensemble des travaux réalisés : nouveau bâtiment, agrandissement de l'école, équipements, la fibre, vidéoprojecteurs dans les classes de Mme DAYET, Mme BERNARD et M. GEYNET.

4. COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Le quitus validant les comptes 2021-2022 a été signé le 7 octobre par des parents d'élèves élus et les enseignants. Mme ROQUES-MEYNIER se charge à nouveau de la tenue des comptes de cette année.

Le budget prévisionnel est organisé de la façon suivante :

- 4550 € soit 350 € par classe sont prévus pour l'achat de matériel permettant la réalisation d'un projet.
- 13000 € soit 1000€ par classe sont prévus pour le financement de projets (théâtre, danse, sorties ...).
- Environ 400 € pour l'achat de livres de Noël.
- 200 € d'assurance pour l'année scolaire.
- 100 € de frais bancaires pour l'année scolaire.
- 400 € pour des achats divers (matériel de sport, matériel collectif ...).

Au niveau des recettes, l'école compte sur :

- l'APE, qui a récemment fait un chèque de 1000 €
- les dons des parents réalisés en début d'année (12€ ou 24€) : 3364 €
- la subvention Mairie versée en août : 3700 €
- la vente des photographies de classe et produits divers.

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Questions relatives aux soins :**

Pourriez-vous expliquer quel est le protocole en cas d'accidents ? Y'a-t-il un registre des accidents ? Comment les incidents sont communiqués entre le périscolaire et le scolaire ? A quel moment, est-il proposé aux parents de faire une déclaration d'accident à leur assurance pour être protégés en cas de lésions à long terme ? Les chocs à la tête devraient bénéficier d'une procédure et d'une attention particulière, pourriez-vous mettre en place un protocole spécifique ? Quelles sont les personnes formées aux premiers secours à l'école et à la Mairie ? Peut-on envisager une formation pour les personnes volontaires ?

- **Réponses :**

La prise en charge de la blessure dépend de la gravité de cette dernière.

Dès que des soins sont administrés ils sont consignés dans un registre.

Il nous appartient d'évaluer la gravité des blessures ce qui n'est pas toujours évident.

Concernant la communication avec le périscolaire : la personne témoin doit avertir l'enseignant de la classe et inversement, l'enseignant doit avertir le périscolaire.

La consigne est que dès que le visage ou la tête sont touchés les parents doivent être avertis.

Il en est de même pour toutes les blessures qui sont plus importantes que l'égratignure ou un petit hématome.

En cas de doute sur une blessure, il ne faut pas réfléchir et avertir les parents.

Si l'élève n'est pas déplaçable ou transportable le SAMU est contacté. A noter qu'il n'y a aucune obligation pour l'enseignant ou tout autre adulte de la communauté éducative d'accompagner l'élève s'il doit être conduit vers un centre hospitalier.

Une déclaration d'accident est réalisée lorsqu'un dommage corporel est constaté. Il est nécessaire qu'un certificat médical soit établi et transmis à l'école. Cette déclaration est communicable, sur demande écrite, aux représentants légaux des élèves qu'ils soient victimes ou auteurs de l'accident. Cette communication s'effectue par consultation sur place et il peut en être délivré une copie. En revanche, elle n'est pas communicable aux compagnies d'assurance sauf si celles-ci ont été mandatées, sur autorisation expresse et écrite donnée par la famille. Bien que le directeur en parle aux parents, ce n'est pas à l'école de conseiller les familles de faire une déclaration auprès de leur assurance. Cela relève de leur responsabilité et de leur initiative.

Les enseignants ont passé le PSC1, certains dans le cadre du concours, d'autres de leur propre initiative. Pas d'actualisation de prévue dans la formation continue des enseignants. A noter que lors du PSC1, seuls les cas extrêmes sont abordés (malaise, plaies, brûlures, traumatismes, hémorragies, obstruction des voies aériennes, perte de connaissance, arrêt cardiaque). Le directeur étant récemment formé aux GQS est référent en cas d'accident. Mme PERIE et Mme PASCAL sont également des personnes ressources car elles possèdent un PCS1 à jour.

- **Question relative à la rentrée échelonnée :**

Concernant la rentrée échelonnée des petites sections, les parents ont connu l'heure de rentrée au dernier moment et cela a posé problème pour leur organisation professionnelle. Est-il possible de repenser cette rentrée des petites sections ?

Réponse :

Cette année la rentrée échelonnée à changer de format sur les préconisations de Mme l'IEN. Nous avons proposé que sur la première matinée les enfants de PS viendraient pendant une heure à tour de rôle. Cela permettait un véritable accueil des élèves de moyenne section et un accueil des élèves de petite section dans un climat plus serein. Les parents étaient prévenus dès le mois de juin qu'il était nécessaire de prévoir la matinée et qu'ils n'auraient connaissance des horaires seulement la veille. A noter que ce fonctionnement était soumis à leur adhésion et qu'aucune difficulté d'organisation n'a été remontée au directeur. A titre de comparaison certaines écoles ont réalisé une entrée échelonnée sur deux jours, les élèves étant accueillis qu'une heure par jour. Nous avons fait le choix de ce format afin de limiter les désagréments d'organisation aux parents et leur éviter de s'absenter plusieurs journées de leur travail.

De plus, les enseignants effectuent leur pré-rentrée la veille de la rentrée des classes. C'est seulement à cette date que les effectifs par classe sont définitifs. En effet, pendant l'été il peut arriver que des inscriptions se présentent pouvant altérer la composition des classes prévues. Concernant la rentrée prochaine nous ne savons pas encore si nous reconduisons le système actuel ou si nous changerons. Le fonctionnement à venir dépendra aussi de la composition des futures classes.

Question relative aux événements à venir de l'APE :

Lors de notre réunion du 4 Octobre, nous avons proposé des projets pour cette année : animation de Noël suivi d'une tombola, cross en Avril-Mai, organisation de la Fête de l'école le 9 juin, qu'avez-vous décidé ?

Réponse : voir 1-2.

Question relative aux problèmes d'électricité et de climatisation :

Les problèmes de coupures électriques notamment dû à l'usage des climatiseurs ont-ils été solutionnés ?

Réponse :

Les coupures d'électricité se produisaient à la fois pendant les périodes de froid mais également pendant les périodes de chaleur. Un électricien a trouvé l'origine du problème et l'école ne constate plus de coupures depuis.

Question relative aux horaires des APC :

Les horaires APC du matin sont visiblement peu appréciées par les parents, nous souhaiterions savoir s'il ne serait pas possible de ne les faire qu'après l'école à 17h ?

Réponse :

Le choix des horaires des APC est un sujet qui pose un véritable débat également au sein de l'équipe enseignante. Il semble très difficilement envisageable de faire les APC sur le temps méridien (notamment par rapport à l'organisation des services de cantine, au respect d'une pause méridienne de minimum 1h30, mais aussi vis-à-vis de ceux qui ne mangent pas à la cantine).

Concernant le choix entre le matin et en fin d'après-midi, chacune des solutions présente des avantages et des inconvénients. En faveur du choix du matin, les enfants sont plus disposés au travail en début de matinée et certains parents se plaignent des APC en fin de journée car cela coïncide avec les horaires des activités que pratiquent les élèves après l'école.

Question relative aux récréations :

Les enfants sortent en récréation de manière décalée. Les enfants ayant des copains dans d'autres classes ne peuvent jouer avec ces derniers, et ceux qui sont en classe pendant les récréations des autres sont moins concentrés.

Réponse :

Le choix de cette organisation réside tout simplement dans le manque de place dans l'école. Il est impossible que tous les élèves de la maternelle ou tous les élèves de l'élémentaire soient en récréation en même temps.

A noter que même s'ils étaient en récréation en même temps, les élèves seraient forcément séparés car il faudrait occuper la nouvelle cour.

Question relative à la gestion de la Gazette :

La gazette est-elle à l'initiative de l'école et gérée par l'école ou fait-elle partie de l'APE et comment faire pour y participer ?

Réponse :

La Gazette est l'initiative d'une maman d'élève qui fait partie de l'APE. A l'origine, la rédactrice choisit les sujets et rédige les articles en collaboration avec la Mairie et les enseignants. Par la suite, ces articles sont validés puis publiés sur l'ENT. Pour y participer il faut prendre attache auprès de la rédactrice. Attention cependant au contenu, le but étant de présenter des projets en lien avec l'école. La rédactrice précise que tout le monde peut y participer et reste joignable par courriel ou par téléphone.

Question relative à la fête de l'école :

Souhait que la fête soit ouverte à tous les parents en commun avec l'école.

Réponse :

Les modalités de la fête de l'école ne sont pas encore définies. Cependant l'année dernière, la fête des élèves était déjà ouverte à tous les parents volontaires pour l'encadrement. Pour mémoire, une cinquantaine de parents se sont portés volontaires sur chaque demi-journée, soit presque 100 parents au total. Il a déjà été entendu avec l'APE que la journée, des activités seraient proposées aux élèves sur le temps scolaire et que le soir l'APE organiserait une fête. L'APE a entendu la demande des parents et des enseignants de mobiliser l'ensemble des parents pour la réalisation de leurs événements.

Pour rappel, la capacité d'accueil de l'école ne permet pas l'organisation d'une fête dans son enceinte. Il est déjà compliqué de faire cohabiter tous les élèves en même temps alors le fait de rajouter des membres de la famille ne semble pas envisageable.

Questions pour la Mairie :

- Quand le parking du stade sera-t-il fini d'être aménagé ? Réponse : courant 2023.
- Serait-il possible de mettre un STOP et/ou un miroir en bas de la descente cote parking des arbousiers (cote élémentaire) car il y a peu de visibilité aussi bien pour les voitures qui arrivent depuis le parking venant de la poste ou pour les enfants, qui, parfois descendent rapidement à pied ou en trottinette ? Réponse : La Mairie précise qu'un miroir n'est pas autorisé mais qu'elle va étudier la question pour un stop.
- Est-il possible d'envisager un trottoir devant la sortie des maternelles ? Réponse : un cheminement piéton est prévu pour 2023.
- Du côté de la salle de musique il y a des travaux qui empêchent l'accès et obligent de passer par la route,

qu'est-il possible de faire ? Réponse : la Mairie va se renseigner et étudier la question.

- Par rapport aux nouvelles classes qui ont été créées, l'accès aux toilettes n'est pas protégé et en cas de pluie cela peut être problématique, un aménagement supplémentaire est-il envisagé ? Réponse : la Mairie va se renseigner et étudier la question.
- Est-il possible d'enlever les barrières de la fête votive avant le jour de la rentrée afin que les trottoirs, le parking et le stade soient praticables ? Réponse : normalement cela doit être fait.
- La salle des Arbousiers ne peut recevoir que 150 personnes alors que l'école compte déjà 340 élèves. Qu'est-il envisagé dans le village pour que les fêtes de l'école et les différentes représentations d'élèves soient possibles ?
Réponse : voir 3.3.
- Qu'en est-il du projet de l'aide aux devoirs soulevé lors du dernier conseil d'école ?
Réponse de la Mairie : En début d'année, la Mairie a fait circuler un document demandant aux parents intéressés de se manifester auprès d'eux et aucun retour.
Les parents d'élèves élus vont organiser un sondage afin d'avoir une idée de l'ampleur de la demande et des conditions de réalisation (payant ou non, étude dirigée ou surveillée ...). A noter qu'un parent d'élève s'est manifesté et à proposer son aide gratuitement.
- Est-il possible, pendant les travaux de la Maison médicale de conserver un accès piéton derrière l'école ?
Réponse : la Mairie va se renseigner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le prochain conseil d'école est fixé au Jeudi 16-03-2022.

Le directeur
M DEYNES

Le secrétaire de séance
Mme. DAYET
Enseignante